

	Contrat Légumes d'AMAPapille	Création le : 19/03/2025
	ENGAGEMENT PANIER DE LÉGUMES - Saison 19 : du 06/05/25 au 21/10/25	2 exemplaires: adh/prod
		Page 1/1

Le collectif Amapapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat **solidaire** entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et ses paysans.

1- Objet

Il est proposé des paniers de légumes répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique (AB) au prix de 9€ ou 12€ pour un panier hebdomadaire.

Les producteurs sont :

- **Ronan Derrien et Thibault Le Berre**, à la ferme *Au Gré des Champs*, sur la commune de Chantepie, produisant des légumes de plein champ et des légumes sous serre.
- **Emmanuelle Deraeve et Charlène Tortay** à la ferme *Gaec Plantago*, sur la commune de Corps-Nuds, produisant des légumes sous serre et des plantes aromatiques.

2- Termes du contrat

L'adhérent(e) qui souscrit à ce contrat doit être adhérent(e) à la MJC du Grand Cordel (7 €/an) et au collectif AMAPapille de la MJC (5 €/an).

Conformément au règlement intérieur, l'adhérent(e) doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au référent paniers au moment de l'engagement avec le présent contrat ; pour chaque contrat, deux chèques (ou séries de chèques) seront établis : l'un(e) à l'ordre de « **GAEC Au gré des Champs** ».

l'autre à l'ordre de « **GAEC Plantago** ».

Aucune période d'essai n'est prévue. Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois par producteur.

Vous vous engagez à venir chercher vos 23 paniers de légumes pendant la durée du contrat chaque mardi à la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à RENNES, entre 18h30 à 19h30

En cas d'indisponibilité, l'adhérent(e) doit s'arranger avec un proche ou un(e) autre adhérent(e). Dans le cas où les paniers ne sont pas récupérés, ils sont donnés à une structure associative.

Il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible. L'engagement est pris pour la saison.

Vous disposez de 2 jokers-vacances, merci de barrer obligatoirement les 2 semaines pendant lesquelles vous ne prendrez pas de panier :

06/05 – 13/05 – 20/05 – 27/05 – 03/06 – 10/06 – 17/06 – 24/06 – 01/07 – 08/07 – 15/07 – 22/07 – 29/07 – 05/08 – 12/08 – 19/08 – 26/08 – 02/09 – 09/09 – 16/09 – 23/09 – 30/09 – 07/10 – 14/10 – 21/10

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

<p>Les Producteurs :</p> <p>Charlène Tortay P/o Emmanuelle Deraeve et Ronan Derrien et Thibault Le Berre</p> <p>Fait le/...../.....</p> <p>Signature</p>	<p>L'adhérent(e):</p> <p>M</p> <p>tel.....</p> <p>mail.....</p> <p>Fait le/...../.....</p> <p>Signature (1) :</p>	<p>Je souhaite:</p> <p>Panier à 9 euros :</p> <p><input type="checkbox"/> 23 paniers soit 207€ répartis comme suit :</p> <p>> 73,60€ à l'ordre de GAEC au Gré des Champs > 133,40€ à l'ordre du GAEC Plantago</p> <p>Panier à 12 euros :</p> <p><input type="checkbox"/> 23 paniers soit 276€ répartis comme suit :</p> <p>> 110,40€ à l'ordre de GAEC au Gré des Champs > 165,60€ à l'ordre du GAEC Plantago</p>
---	--	--

(1) La signature de ce contrat engage l'adhérent à respecter le règlement intérieur du collectif AMAPapille de la MJC
Contact: amapapille@grand-cordel.com